



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR,  
DE L'OUTRE-MER  
ET DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

S.D.I.S. 78  
03 NOV. 2009  
ARRIVEE EPO

Paris, le 23 SEP. 2009

DIRECTION DE LA SECURITE CIVILE

SOUS-DIRECTION DES SAPEURS-POMPIERS  
ET DES ACTEURS DU SECOURS

DIRECTION DE PROGRAMME ANTARES

Réf. //HD/N°2009- 173  
Affaire suivie par : Hervé DOUTEZ

01.56.04.73.31  
Herve.doutez@interieur.gouv.fr

① Led Gullon

② copie catogor, au hierbois

③ copie SDO

2/11/09

Le ministre de l'intérieur, de l'outre-mer  
et des collectivités territoriales

à

Mesdames et messieurs les préfets (métropole)

Cabinet

Services départementaux d'incendie  
et de secours

Messieurs les chefs d'Etat-major de zone

Monsieur le Général, commandant la brigade  
des sapeurs-pompiers de Paris

Monsieur l'Amiral, commandant du bataillon  
des marins pompiers de Marseille

04/10/09

DISM  
COURRIER RESERVE

- 2 OCT. 2009

DOCUMENT REMIS POUR  
ATTR. INFO

CAB  
(SIOPC) SDIS

**Objet :** réseau ANTARES ; exploitation et coordination en situation de crise.

Le réseau national de radiocommunications numériques ANTARES, constitue une modernisation et une amélioration des moyens de coordination opérationnelle de la sécurité civile. Il assure notamment l'interopérabilité entre tous les niveaux, départementaux, zonaux et national et permet une meilleure gestion des renforts, ainsi qu'un moyen supplémentaire pour la remontée d'information en situation de crise.

Ce réseau est désormais ouvert dans les départements conformément à l'échéancier qui vous a été communiqué dans la note du cabinet du ministre du 30 mai 2008, et sera achevé sur l'ensemble du territoire métropolitain en décembre 2009.

A ce jour, le parc des postes radio des SDIS et de la BSPP a basculé à plus de 30%, des anciens réseaux analogiques départementaux vers le réseau numérique national ANTARES. Depuis 2006, 34 SDIS ont généralisé l'emploi quotidien d'ANTARES ou sont en cours de migration opérationnelle.

S'agissant des moyens nationaux de la sécurité civile, les démineurs, les formations militaires (UIISC), et les moyens logistiques (ESOL) sont désormais dotés de postes ANTARES qui leur permettent d'intervenir et d'être interopérables sur l'ensemble du territoire. De même, les hélicoptères de la sécurité civile sont en cours d'équipement.

\*

Je vous informe que le COGIC est raccordé au réseau ANTARES et qu'il peut être contacté en mode « appel privé » aux numéros suivants :

- 002-2-18-100 : Officier de permanence
- 002-2-18-101 : Officier de permanence (débordement)
- 002-2-18-102 : Salle de crise

Aussi, en préparation des prochaines situations de crise, vous voudrez bien faire procéder à un test de communication sur ANTARES en mode « appel privé » entre votre centre opérationnel (CODIS, CCOT, COSSIM) et le COGIC.

En avance sur l'ordre de base national des systèmes d'information et de communication de la sécurité civile, en cours d'élaboration, j'attire votre attention sur la simplification opérationnelle de l'interopérabilité qui résultera de la programmation d'au moins un poste du centre opérationnel sur le numéro d'appel suivant : RR0-2-18-000 (RR = numéro de département).

En cas de difficulté dans la mise en œuvre de ces éléments, vous voudrez bien prendre attache de la direction de programme ANTARES (DSC/SDSPAS).

Pour le ministre et par délégation,  
le Préfet, directeur de la sécurité civile



Alain PERRET